

PROLONGER LA DECLARATION COMMUNE

UNAT/CONFEDERATIONS SYNDICALES

DE 2001

En signant ensemble, en juin 2001, une Déclaration Commune, le secteur du Tourisme associatif (représenté par l'UNAT) et les cinq confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) ont voulu rappeler leurs préoccupations communes et les objectifs qu'ils partagent en matière de vacances et de tourisme.

Cinq ans après, des signataires souhaitent réaffirmer et poursuivre leur réflexion commune à l'échelon national et permettre à leurs organisations, au niveau des territoires, ainsi qu'aux militants syndicaux, au sein des entreprises, d'engager le débat en faveur d'une politique sociale des vacances et du tourisme. Pour conduire cette confrontation, les confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT) et l'UNAT ont décidé de poursuivre ces engagements autour des axes suivants :

AGIR POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DES VACANCES ET DU TOURISME

La Déclaration Commune de 2001 affirme que la politique sociale des vacances et du tourisme c'est agir ensemble, à partir des responsabilités de chacun et des différents lieux d'intervention, pour que :

- ***L'accès aux vacances soit un droit pour tous*** : plus personne ne doit être exclu du droit aux vacances. Tout doit être fait pour mettre fin à cette inégalité. L'emploi et le pouvoir d'achat en sont les premières réponses, mais ne dispensent pas de définir des aides au départ plus efficaces et plus ciblées en direction des publics les plus défavorisés. Dans les entreprises, l'action des militants syndicaux et des élus de CE ne doit-elle pas aller dans ce sens ?
- ***Les vacances permettent de recréer du lien social*** : l'offre de vacances doit, bien évidemment, mieux répondre aux souhaits et nouvelles pratiques des vacanciers. Mais elle doit également favoriser les échanges entre les personnes d'origines différentes (sociales, culturelles, générationnelles, ethniques...). Militants des organisations signataires, ne devons-nous pas agir pour que le temps des vacances favorise la mixité sociale et non le rejet de l'autre ?
- ***Le tourisme soit un élément à part entière du développement durable des territoires*** : la richesse qu'il produit ne doit pas bénéficier qu'à quelques-uns, mais être facteur, sur chaque site touristique, de création d'emplois, de développement et d'aménagement des territoires, d'amélioration du cadre de vie des populations, de respect de l'environnement. Ensemble, acteurs économiques, sociaux et territoriaux et élus d'entreprise, n'avons-nous pas un rôle à jouer pour soutenir les opérateurs qui partagent cette ambition ?
- ***Les droits sociaux des salariés du tourisme, dont les saisonniers, soient reconnus et respectés*** : alors que ce secteur est souvent synonyme de mauvaises conditions d'emploi, de travail et de vie, les signataires réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect des garanties sociales, dont celles de la convention collective du tourisme social. Cette préoccupation, à laquelle tout syndicaliste est attaché, ne doit-elle pas être aussi présente dans le choix des offres et des prestataires ?

LE TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF

Par son histoire, ses valeurs fondatrices de solidarité et d'accueil, les produits offerts dans ses différents équipements et ses pratiques tarifaires, le tourisme social s'inscrit pleinement dans cette démarche, fait sienne ces ambitions et est un partenaire indispensable pour répondre aux quatre enjeux rappelés ci-dessus. Il veut ainsi apporter sa contribution :

- ***Au droit aux vacances pour tous***, par les tarifs pratiqués au sein de ses équipements (20% inférieurs en moyenne que le secteur capitalistique) et, en prenant en compte, dans de nombreux sites, la situation familiale (tarifs en fonction des revenus). Par ailleurs, en développant le partenariat avec les dispositifs et les associations oeuvrant en faveur des exclus des vacances, afin qu'ils bénéficient comme tout le monde de ce temps privilégié, il participe à la mise en oeuvre de l'article sur le droit aux vacances de la loi de lutte contre les exclusions de 1998.
- ***Au développement d'une offre répondant aux attentes des vacanciers et au besoin de mixité sociale***, en adaptant l'organisation des séjours aux évolutions des comportements des vacanciers, du fait de la diminution du temps de travail et des changements survenus au sein de la cellule familiale. En permettant, aux personnes et familles qui fréquentent les villages de vacances, de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître, malgré leurs différences, par la proposition d'activités diversifiées pendant les séjours.
- ***Au développement local*** par son implantation sur l'ensemble des territoires, particulièrement dans les zones rurales et de moyenne montagne délaissées par l'industrie touristique, le tourisme social contribue au développement de l'emploi, étant souvent l'un des plus importants employeurs dans les petites communes. Il permet, bien des fois, le maintien des services publics (école, Poste...) et permet à la population de bénéficier des propres infrastructures de ses équipements (piscine, restauration, salles de réunion...).
- ***Au développement de pratiques sociales qui soient plus respectueuses des salariés du secteur*** tout en prenant en compte les contraintes qui sont les siennes. Avec les signataires, le tourisme social appelle les responsables de ses équipements à s'inscrire dans cette démarche.

PASSER DU DIRE AU FAIRE

Partant des éléments et des ambitions communes développés, tant dans la Déclaration de 2001 que dans le présent texte, les organisations signataires de ce texte, UNAT et Confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT), veulent susciter le débat au plus près des réalités afin de les traduire en actions et préconisations concrètes permettant de répondre aux préoccupations des salariés et des populations concernées, en matière de vacances.

Ils souhaitent aider leurs organisations, tant au niveau des territoires que des entreprises, à démontrer par l'exemple que la réponse apportée aux besoins de tous par le Tourisme Social et Associatif, est une réponse moderne, adaptée aux exigences d'aujourd'hui, conjuguant brassage social, solidarité, enrichissement personnel et vacances de qualité.

Par ce texte, ils ont souhaité réaffirmer les objectifs de la Déclaration Commune et ils s'engagent à tout mettre en oeuvre pour que, partout et avec tous, soient créées les conditions d'un véritable débat sur la politique sociale des vacances, ce débat devant déboucher, à chaque fois qu'il sera possible, sur des actions portées par le plus grand nombre, tant au niveau territorial que dans les entreprises privées et publiques.

Dans le respect des choix de chacun, et sans décision prédéterminée, ils souhaitent que la volonté de travailler ensemble, pour le droit aux vacances pour tous, soit affirmée, lisible et visible. Ils veulent ainsi apporter une réponse aux besoins exprimés par tous les salariés, quels que soient leurs statuts et la taille de leur entreprise, et par les exclus des vacances. Il s'agit, particulièrement pour les militants syndicaux, de faire du droit au départ en vacances un objectif revendicatif ambitieux, capable de nous rassembler.

Au-delà des déclarations d'intentions, nous avons besoin de traduire, dans le concret, notre démarche commune pour que puisse se développer une politique de vacances qui ait du sens et qui réponde aux valeurs sociales qui sont les nôtres.

Les signataires invitent leurs organisations à se rencontrer pour examiner les démarches à entreprendre afin de porter ces préoccupations auprès des pouvoirs publics, et pour réaliser, sur le terrain, la mise en oeuvre de ces objectifs communs.

Le 5 décembre 2006

LES SIGNATAIRES

Les Confédérations syndicales suivantes :

- CFDT Confédération Française Démocratique du Travail**
- CFE - CGC Confédération Française de l'Encadrement – CGC**
- CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**
- CGT Confédération Générale du Travail**

et

Le secteur du Tourisme associatif

représenté par l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air)
